

Etat des mesures de suspension du permis de conduire ou d'interdiction de conduire sur le territoire de la Principauté prises à l'encontre des conducteurs ayant enfreint la réglementation sur la circulation routière.

M. M. B.	Dix-huit mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. M. B.	Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de permis de conduire.
M. N. D.	Vingt mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et excès de vitesse.
M. A. D.O.M.R.	Dix-huit mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise.
M. A. D.	Trois mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. F. E.	Trois mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
Mlle C. F.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. V. L.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise.
M. S. L.	Six mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise.
M. W. M.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et circulation en sens interdit.
M. J-P. M.	Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. A. M.	Six mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
Mlle M. N.	Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. S. O.	Un an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
Mlle D. P.	Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, défaut de maîtrise.
M. N. P.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. C. R.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise.
M. A. R.	Quatre mois pour refus de priorité à piéton, défaut de maîtrise et blessures involontaires.
M. Z. S.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et refus d'obtempérer.
M. K. T.	Un an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
Mlle F. T.	Quinze mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et circulation dans un couloir réservé aux bus.
M. J. T.	Dix-huit mois pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. C. B.	Deux ans pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique.
M. J. B.	Treize mois pour blessures involontaires, non respect de la signalisation lumineuse, non respect de la signalisation horizontale, défaut de maîtrise et défaut d'assurance.